



Paris, le 6 juin 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CNP ASSURANCES RENOUVELLE SES ACCORDS COMMERCIAUX AVEC
SES DEUX GRANDS RESEAUX PARTENAIRES JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2015**

CNP Assurances vient de se mettre d'accord avec ses deux grands partenaires en France, la Banque Postale pour le réseau de La Poste et la CNCE pour le groupe des Caisses d'Epargne, sur la prolongation de ses accords commerciaux jusqu'au 31 décembre 2015 :

- En assurance individuelle, les nouveaux accords comportent des conditions globalement analogues aux anciennes conventions avec toutefois les inflexions suivantes :
 - o le commissionnement de vente des produits en unités de compte a été rendu beaucoup plus incitatif pour les réseaux,
 - o une nouvelle clause permettra d'intéresser les deux parties, assureur et distributeur, à l'amélioration des marges financières des produits en euros.

Par ailleurs une clause de rendez-vous a été fixée en 2012 pour examiner l'évolution de chaque partenariat. Ces nouveaux accords sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2006.

- En assurance des emprunteurs, les accords avec le groupe des Caisses d'Epargne ont été étendus jusqu'au 31 décembre 2015.

Les conventions mettant en œuvre ces accords sont des conventions réglementées, compte tenu de la qualité des signataires, qui devront être approuvées par le conseil de surveillance de CNP Assurances. Ces accords se situent dans le cadre d'une lettre d'intention entre la Caisse des Dépôts et la CNCE qui prévoit notamment la prise de contrôle de 100 % d'Ecureuil Vie par CNP Assurances.

CNP Assurances se réjouit de la prolongation de ces accords commerciaux et du pacte d'actionnaires jusqu'en 2015, qui conforte son modèle économique et ses perspectives de croissance.

Contact Presse :
Sophie MESSAGER
☎ 01 42 18 86 51

E-mail : servicepresse@cnp.fr

Contact Investisseurs et Analystes :
Brigitte MOLKHOU
☎ 01 42 18 77 27

E-mail : infofi@cnp.fr